



ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE  
de SAINT-MAUR des FOSSÉS

<http://afc.saintmaur.free.fr>

AFC de Saint-Maur  
2 Rue de la Prospérité - Esc C  
94210 La Varenne Saint Hilaire

**Commémoration du 596<sup>ème</sup> anniversaire de la délivrance  
d'Orléans avec un grand cortège historique en costumes médiévaux**

*Le déplacement est organisé par l'AFC de Saint Maur et vous êtes cordialement  
conviés en famille à participer à cet événement*

**le Jeudi 8 mai 2025**

**Le programme est le suivant le 8 mai 2025 (départ de St Maur et retour à St Maur) :**

- 1) **Départ en car** à 7H église Saint Hilaire et à 7H15 Place des Marronniers.
- 2) **10H à Orléans : Grand-messe solennelle célébrée dans la cathédrale Sainte Croix,**  
*messe célébrée par le prélat invité qui prononcera le panégyrique en l'honneur de sainte Jeanne d'Arc*
- 3) **12H, repas tiré du sac** dans un lieu que l'AFC de St Maur aura réservé pour les participants
- 4) **Devant le parvis de la cathédrale :**
  - 14H, discours du maire d'Orléans et de la personnalité officielle invitée
  - 14H30, hommage militaire à Sainte Jeanne d'Arc
  - **15H Grand cortège traditionnel précédé de Jeanne d'Arc à cheval et de son escorte avec les représentants des autorités civiles, militaires, religieuses, de diverses associations sportives, ainsi que des groupes folkloriques.**
- 5) **Retour en car à Saint Maur** (Place des Marronniers et église St Hilaire) vers 18H.

**Pour organiser ce déplacement,**

**il est nécessaire de connaître le plus tôt possible le nombre de personnes intéressées.**

La participation aux frais est de

- 20€ par personne individuelle adhérente à l'AFC de Saint Maur
- 38€ par famille adhérente à l'AFC de Saint Maur (*quel que soit le nombre de membres de la famille*)
- 38 € par personne non adhérente à l'AFC de SaintMaur

***Tous les enfants sont admis, les sièges du car sont équipés de systèmes de fixation pour sièges d'enfants et les poussettes pliables d'enfants peuvent être chargées dans la soute du car.***

**Nous vous demandons de nous retourner votre inscription dès que possible,**

le mieux est de le faire par retour du courrier. Le paiement de la participation aux frais est à joindre la la demande. Attention, les inscriptions tardives ne seront acceptées qu'en fonction des places disponibles. Contact : [afc.saintmaur@free.fr](mailto:afc.saintmaur@free.fr)

\*\*\*\*\*

**Inscription à la fête de Jeanne d'Arc le 8 mai 2025, anniversaire de la délivrance d'Orléans**

NOM : ..... Courriel : ..... @ .....

soit : Personne individuelle membre de l'AFC de St Maur (20 €) Prénom : .....

soit : Famille membre de l'AFC de St Maur (38 €), indiquez les prénoms de participants :

.....  
.....

soit : Personnes non membres de l'AFC de St Maur (38 € par personne). Nombre de participants : ...

*Joindre le paiement de l'inscription à l'ordre de « AFC de Saint Maur » avec un chèque séparé (ne pas faire un seul chèque cumulant l'adhésion et l'inscription à la fête de Jeanne d'Arc.*

*Pour bénéficier du tarif adhérent il faut être à jour de la cotisation, pour le tarif global « famille » seuls les membres de la famille inscrits sur le bulletin d'adhésion (conjoint et enfants) sont concernés par ce tarrif (cf carte d'adhésion).*

Adresser la réponse et le chèque à : AFC St Maur 2 Rue de la Prospérité - Esc C - 94210 La Varenne Saint Hilaire